

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 05-05-2014

Présents : Pierre ROUMILHAC, Alain PREVOT, Séverine CORDIER, Marie VAN DEN BERGHE, Laurent IMBERT, Alain MATHIEU, Christhie MARTINEZ, Denis DERVIN, Noël TREVISIOL

Excusé : Alexandre COLIN

Secrétaire de séance : Alain MATHIEU

- **Approbation du compte rendu du dernier conseil :**

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu du dernier conseil est approuvé à l'unanimité.

- **Présentation du projet éolien par SOLATERRA :**

La société Solaterra avait proposé en 2013 de mener sur le territoire un projet pour installer des éoliennes. Le conseil s'était prononcé favorablement ; La société a donc poursuivi ses investigations en rencontrant les propriétaires potentiellement concernés, et avait présenté ses travaux. Compte tenu des avis des propriétaires, il paraît seulement possible d'installer 4 éoliennes sur des parcelles situées en bordure de la RD1. Cependant, le conseil général avait pris en octobre dernier une délibération imposant une distance de deux fois la hauteur de l'éolienne par rapport aux routes départementales, ce qui remettrait en cause la situation de deux éoliennes.

Après délibérations, le conseil municipal accepte à l'unanimité le projet existant, et souhaite demander une dérogation au conseil général.

- **Terrain de Tennis : compte rendu de la visite de la ligue :**

Le CSBO a sollicité la commune afin de pouvoir utiliser le court de tennis. A la demande du président, un diagnostic du terrain a été demandé auprès de la ligue. En mars dernier une équipe est venue et propose la reconstruction de la surface. Ceci représenterait un coût de 20 à 30 000 euros.

Après délibérations, le conseil municipal souhaite à l'unanimité étudier cette possibilité avec la communauté de communes et le CSBO afin d'évaluer les impacts d'un transfert éventuel.

- **Désignation des membres de la commission communale des impôts directs :**

Suite aux élections municipales, la direction générale des impôts demande à chaque commune de réviser la commission communale d'aménagement foncier, en nommant des propriétaires de fonciers bâti, non bâti et forestiers. Cette commission sera présidée de droit par le maire ou son représentant. Le nombre de membres doit être désigné en double.

Après délibérations, le conseil propose les personnes suivantes : Mmes BONDET DE LA BERNARDIE B, PROPIN M, CORDIER S, MARTINEZ C, VAN DEN BERGHE M, DUPINET H, MM VILLEGER M, LESCIBAA M, LE QUERE JL, ROUFFAUD C, COUDOIN R, FAURENT R, PREVOT A, TREVISIOL N, DERVIN D, IMBERT L, MATHIEU A, CUISSINAT P, COLIN A, BOURDACHE R, CONCAUD M, HURBE JL, VAUZELLE L, DEBORD M.

- **Indemnités du trésorier :**

Comme chaque année, le trésorier sollicite le versement de l'indemnité de conseil auquel il peut prétendre. Cette année le montant de l'indemnité de conseil est de 355.96 €, plus 45.93 € d'indemnité de budget

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder cette indemnité.

- **Désignation des suppléants au SYGESBEM :**

Lors du dernier conseil, Alain Mathieu et Pierre Roumilhac ont été désignés pour siéger au SYGESBEM. Dans les statuts, outre les deux titulaires, 2 suppléants sont prévus. Christhie MARTINEZ et Noël TREVISIOL sont volontaires.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité de nommer ces deux personnes à ce poste.

- **Questions diverses :**

L'association « Solidarité Paysans sollicite une subvention.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 35 euros.

Le maire informe le conseil que les travaux de la salle polyvalente doivent débiter très prochainement, de même que les travaux d'effacement des réseaux au Chablard.

D'autre part, l'ouverture des plis pour les travaux des Cerisiers a été effectuée par la commission le 29 avril.

- **Date du prochain conseil :** Il est prévu le lundi 23 juin à 20 heures.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 22 h 45.